



**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 6 décembre 2024

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 5 décembre 2024**

En vertu de l'article 162 de la Loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 5 décembre 2024, a décidé :

Préavis 8/24 refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2010) en règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

D'adopter le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
De donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM

Préavis 9/24 Budget 2025

D'adopter le budget pour l'année 2025, tel que présenté par la Municipalité avec un déficit de Fr. 752'325.40

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 163 ss LEDP, une demande de référendum dans les dix jours.

En outre, le Bureau du Conseil communal a nommé les commissions suivantes :

Préavis 10/24 Statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection civile District Morges

Commission : Mme A. Blasco et G. Tredanari, MM P. Colelough, M. H. Duvoisin, et P.-A. Meylan

Préavis 11/24 Constitution d'une garantie en porte-fort en faveur de l'Association Les Petites Voiles pour la Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Commission : des finances

Préavis 12/24 Remaniements parcellaires – cession de la parcelle communale no 64 à l'État et cession d'une surface de 337 m2 des parcelles nos 64 et 65 au domaine public communal

Commission : Mmes I. Linkova-Vaucher, G. Paolino et A. Perret, MM M. Meghari et J. Scherer

Préavis 13/24 Demande de crédit d'étude pour la requalification de la RC1

Commission : MM S. Balzarini, P. Delaloye, P. Ihmle, J. Querol et M. Rubattel

Préavis 14/24 Elargissement en voie mixte de la liaison piétonne entre le Chemin du Collège et l'Avenue de Croix-de-Rive et constitution d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicules en faveur de la Commune de Préverenges sur la parcelle n° 72

Commission : Mmes M. Cokovic, V. Eggenberger et A.-L. Vogel, MM V. Perret, et J.-M. Toinet

Prochaine séance : le 6 février 2025 à 20 h à l'Aula

Le Président



Vincenzino Roberto

La Secrétaire



Claude de Titta

